Cession de l'immeuble 74-76, rue des Granges à l'Office Municipal d'HLM

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire de l'immeuble 74-76, rue des Granges, cadastré section AC n° 84 et 85 d'une surface de 4 a 03 et 4 a 75.

En rez-de-chaussée d'immeuble, la Ville de Besançon loue des locaux à deux commerçants.

Actuellement, l'Office Municipal d'HLM a engagé les études de réalisation d'opérations en centre-ville rue Claude Pouillet, rue des Granges, place Marulaz.

La réhabilitation de l'immeuble sis 74-76, rue des Granges devra permettre l'aménagement de 16 logements dont les livraisons s'échelonneront d'ici un an à 18 mois.

Actuellement, il convient de procéder à l'aliénation de l'immeuble 74-76, rue des Granges, moyennant le prix de 900 000 F.

La recette de 900 000 F sera encaissée au chapitre 992.212.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession de l'immeuble 74-76, rue des Granges à l'Office Municipal d'HLM aux conditions définies ci-dessus,
 - autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.